

TITRE PROFESSIONNEL TECHNICIEN EXPERT APRES-VENTE AUTOMOBILE (TEAVA)

Code diplôme : 36X25201

Code RNCP : 34322

Le **TITRE PROFESSIONNEL TEAVA** est inscrit au **Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)**, à ce titre il est reconnu au niveau **Bac+2 (niveau V)**.

OBJECTIFS DE FORMATION :

À l'issue de la formation, le titulaire du TITRE PROFESSIONNEL TEAVA doit être capable d'assurer la maintenance préventive et corrective de tous types de voitures (moteurs thermiques, électriques, hybrides) ainsi que la pose d'accessoires. Il est en mesure d'intervenir sur des systèmes électriques, électroniques, pneumatiques, hydrauliques et optiques et des équipements sophistiqués de haute technologie. Il doit analyser, comprendre et résoudre les problèmes posés par les systèmes électriques et à gestion électronique. Il est le référent technique du service après-vente à ce titre, il a une mission d'appui et de formation au sein de l'équipe.

Le TITRE PROFESSIONNEL TEAVA prépare l'alternant à :

- ✓ Savoir réaliser toutes les activités de maintenance préventive et corrective des véhicules,
- ✓ Savoir réaliser la pose d'accessoires sur véhicule,
- ✓ Savoir réaliser le diagnostic et l'intervention sur les systèmes de motorisation alternative,
- ✓ Savoir organiser et gérer la maintenance,

CONTENU DE LA FORMATION :

Formation organisée en présentiel pour une durée de 678 heures, réparties entre enseignements professionnels et généraux :

- Pratique professionnelle,
- Technologie professionnelle,
- Connaissances associées.

INDIVIDUALISATION / AMENAGEMENT DU PARCOURS :

À compter de septembre 2021, les futurs apprentis passeront 2 tests pour garantir la sécurisation et l'adaptation de leur parcours de formation :

- un test « analyse du besoin », réalisé, à distance, après la pré-inscription en ligne, permettant de valider le choix de formation ;
- une « évaluation des acquis » réalisée à l'entrée en formation en présentiel, permettant aux équipes pédagogiques de proposer des éventuels aménagements.

PRE-REQUIS À L'ENTREE EN FORMATION / CONDITIONS D'EXERCICE DU METIER :

- Titulaire d'un Baccalauréat Professionnel Maintenance des véhicules option voitures particulières,
- Et être éligible au dispositif de formation mobilisé (voir ci-après « dispositif institutionnel formation »)

L'entrée en formation est sélective. Elle est soumise à un entretien de motivation du candidat et prendra en compte ses précédents résultats scolaires.

L'activité du titulaire du TITRE PROFESSIONNEL TEAVA s'exerce dans un environnement qui implique un respect scrupuleux des règles de prévention des risques professionnels en matière d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.

DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE FORMATION MOBILISABLES :

- ✓ Formation ouverte en contrat de professionnalisation
- ✓ Formation ouverte en contrat d'apprentissage

Voir conditions d'éligibilité : <https://www.cfa-hilaire-de-chardonnet.fr/> - rubrique les contrats d'alternance (document à télécharger)

DUREE / RYTHME DE LA FORMATION :

678 heures de formation en présentiel réparties sur 15 mois. L'effectif moyen par groupe/classe varie entre 10 et 16 apprenants.

Formation organisée sur un rythme d'alternance à raison de 18 semaines de présence par an sur le site du CFA HDC. Le calendrier de fréquentation au CFA est communiqué à l'entrée en formation.

DELAIS D'ACCES :

La rentrée scolaire est organisée en septembre.

L'entrée en formation est définitive à la réception de la convention de formation signée avec l'entreprise d'accueil.

En ce qui concerne signature du contrat de professionnalisation, elle peut être réalisée au plus tôt 3 mois avant le début de formation. La durée du contrat pourra s'étendre au plus tard, jusqu'à 1 mois après la date des derniers examens.

MOYENS ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

Formation, mixant techniques pratique, théorique et enseignements généraux, dispensée dans une entreprise d'accueil dans laquelle l'apprenant doit faire l'expérience progressive de l'ensemble des opérations essentielles propres au métier concerné.

Au CFA HDC, l'apprenant utilise l'expérience vécue en entreprise en vue d'une formation complète et méthodique, avec des compléments pratiques, technologiques, généraux et culturels.

Méthodes pédagogiques :

- Cours théoriques, cas pratiques
- Mises en situation
- Echanges de pratiques

Le CFA HDC s'appuie sur des :

- Ressources humaines : Équipe pédagogique composée d'enseignants professionnels et généraux (...)
- Ressources matérielles : Plateaux techniques, ateliers pratiques de mise en situation, laboratoires, un Centre de Documentation et d'Information (CDI), salles de formation équipées d'ordinateurs, d'internet, vidéoprojecteurs, Tableau Blanc Interactif (TBI), plateforme pédagogique à distance (...)
- Ressources pédagogiques : Manuels technologiques, revues et autres ouvrages mis à disposition (...)

MODALITÉS DE SUIVI :

L'assiduité de l'alternant est vérifiée chaque jour de formation via un **appel effectué en ligne** sur un logiciel interne au CFA HDC.

Le suivi de la progression professionnelle et scolaire est effectué via le **carnet de liaison**, carnet délivré à l'entrée en formation à chaque apprenti. Il s'agit d'un document obligatoire que l'apprenti doit conserver, tenir à jour et présenter à son maître d'apprentissage et à son responsable légal.

Dans une démarche d'articulation des contenus de formation entre l'entreprise et le CFA HDC, il centralise et recueille toutes les informations et permet également d'enregistrer les observations et interrogations des différents intervenants de la formation.

Le CFA HDC, met également à disposition des maîtres d'apprentissage un outil de coordination et d'évaluation professionnelle à savoir, le « **livret de coordination et progressivité des apprentissages réalisés au CFA et en entreprise** ». Ce livret précise notamment les activités réalisées au CFA et celles préconisées par le CFA en entreprise, en cohérence avec le référentiel du TITRE PROFESSIONNEL préparé.

Des **rendez-vous de suivi réguliers en entreprise** entre le maître d'apprentissage, l'apprenti et un représentant du CFA HDC, permettent de faire le point sur la progression professionnelle de l'apprenti.

CONDITIONS ET MODALITES D'EVALUATION :

Le CFA HDC respecte les exigences et le référentiel de la certification imposés par l'autorité de certification (en l'occurrence la Branche professionnelle de l'automobile).

L'apprenant est évalué à l'issue de son parcours de formation (examen final) mais peut également, en fonction de la certification préparée, être évalué en cours de formation.

Chaque apprenant est informé, dès la rentrée, du règlement d'examen qui lui est applicable.

Les alternants en situation de handicap ont la possibilité de demander un aménagement de l'épreuve d'examen à l'autorité de certification par le biais du référent handicap du CFA HDC.

Les référentiels sont à consulter sur : <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/5486>

VALIDATION DE BLOCS DE COMPETENCES :

Le TITRE PROFESSIONNEL propose la possibilité de valider des blocs de compétences, et ne repasser que ceux qui n'auraient pas été validés afin d'obtenir la certification.

Se rapprocher du responsable pédagogique du secteur automobile pour plus de renseignements.

LIEU DE FORMATION :

C.F.A. Hilaire de Chardonnet

3, chemin de la Malcombe

25042 BESANCON Cedex

Mail : contact@cfa-hilaire-de-chardonnet.fr

HORAIRES DE FORMATION :

Lundi : 9h15 à 18h10

Mardi à jeudi : 8h à 17h15

Vendredi : 8h à 16h55

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Les locaux du CFA HDC sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Les apprentis disposant du statut RQTH sont invitées à prendre contact avec les référents handicap du CFA au plus tard à leur entrée en formation. À compter de septembre 2021, toute demande d'aménagement pourra également être effectuée lors du passage du test d'«analyse du besoin » réalisé après la pré-inscription en ligne

PROFIL DES ENSEIGNANTS :

L'équipe pédagogique du CFA HDC est composée d'enseignants du domaine général et professionnel. Ils ont tous une expérience professionnelle significative dans l'enseignement ou dans le domaine enseigné, et sont titulaires d'un diplôme dans la spécialité dispensée de niveau supérieur ou égal au niveau enseigné.

COÛTS :

- Frais de formation (enseignements) :

Dans le cadre des contrats d'apprentissage, le coût de la formation est pris en charge par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont dépend l'entreprise d'accueil.

Pour tout autre dispositif que les contrats d'apprentissage, se rapprocher du secrétariat pédagogique pour connaître les modalités de prise en charge financière.

- Frais annexes à la formation :

- En fonction du régime choisi, « ½ pensionnaire » ou « interne », l'apprenant devra s'acquitter des frais liés à l'hébergement et/ou la restauration. Les tarifs sont consultables sur le site du CFA HDC dans la rubrique « Hébergement/Restauration ».

DEBOUCHES POSSIBLES A L'ISSUE DE LA FORMATION :

- Poursuite d'études dans le secteur de l'automobile : consulter le site internet du CFA HDC ; la poursuite d'études vers d'autres filières est également possible.
- Entrée dans la vie active : le titulaire d'un TITRE PROFESSIONNEL TEAVA pourra exercer son emploi dans tout type d'atelier de réparation de mécanique automobile : Indépendants, réseaux de constructeurs automobiles.

Des témoignages d'alternants du CFA sont consultables sur le site internet du CFA HDC.

CONTACT CFA HDC :

Secrétariat pédagogique :

Mme Graziella CLETON : graziellacleton@cfa-hilaire-de-chardonnet.fr - Tél. 03.81.41.29.70.